

Mirabel

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE DE FÉLICITER LES TROIS CORPS POLICIERS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné les récentes révélations sur les activités de la GRC et étant donné qu'on a oublié dernièrement les actions positives de ce corps policier, ainsi que les récentes arrestations d'un important nombre de trafiquants de drogue par les membres de la GRC, de la Sûreté du Québec et de celle de l'Ontario, je propose, appuyé par l'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier):

Que les députés de la Chambre félicitent la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec et l'Ontario Provincial Police pour ces importantes opérations.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES AÉROPORTS

OPPOSITION AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE MIRABEL—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion sur une affaire urgente. On a appelé l'aéroport de Mirabel l'erreur du siècle, une fantaisie dispendieuse, qui a accusé un déficit de l'ordre de 47 millions de dollars l'année dernière. Par ailleurs, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) a recommandé qu'on mette Mirabel au rancart pendant quelques années. Je propose donc, appuyé par le député de Selkirk (M. Whiteway):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports d'annuler les crédits prévus pour la construction, annoncée récemment, d'une deuxième aérogare à Mirabel, et que ces fonds servent à aider les villes à réaliser de grands projets, comme l'amélioration des égouts pluviaux à Winnipeg, ce qui est beaucoup plus important que d'agrandir Mirabel.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LE CANADIEN NATIONAL

L'OPPORTUNITÉ DE LA MISE À PIED DE MEMBRES DE L'EXÉCUTIF
DE PRÉFÉRENCE AUX CHEMINOTS—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, je prends la parole pour soulever une question importante et urgente. Les chemins de fer sont le moyen de transport qui consomme le moins d'énergie et constituent d'importants employeurs au Canada; vu l'imminence de la mise à pied d'un grand nombre de cheminots du CN un peu partout, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

Que le ministre des Transports recommande la réduction du nombre des membres de l'exécutif du CN plutôt que celle des cheminots affectés à son exploitation, et somme la direction du CN de livrer une concurrence plus vive aux autres moyens de transport.

M. l'Orateur: Pareille motion ne peut être mise en délibération que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE DE MESURES PROPRES À RÉDUIRE LE DÉFICIT DANS
LE COMMERCE DES PIÈCES D'AUTOMOBILE AVEC LES
ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire grave et urgente. On a appris hier que le déficit moyen dans le commerce de l'automobile avec les États-Unis a augmenté de 38 p. 100 sur celui de l'an dernier au cours des dix premiers mois de cette année, ce qui signifie qu'à la fin d'octobre, il était supérieur à 969 millions de dollars et que le déficit dans le commerce des pièces d'automobile pourrait être de 3 milliards de dollars à la fin de l'année. Étant donné que cet énorme déficit ne cesse d'augmenter et qu'il a jusqu'à maintenant causé la perte de 20,000 emplois, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Qu'on demande au gouvernement de déposer devant la Chambre, avant son ajournement, un plan visant à réduire dans des délais raisonnables le déficit général dans le commerce de l'automobile avec les États-Unis et à assurer que les Canadiens aient leur juste part des emplois pour main-d'œuvre spécialisée ou non générés par l'industrie de l'automobile.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.